



Fiche de Données de Sécurité

203 Gold Total Wood Protectant






1. Identification

Nom du produit	203 Gold Total Wood Protectant		
Code du produit	TWP-203		
Autres moyens d'identification	203 Protecteur total pour bois, Doré.		
Usage recommandé et restriction d'utilisation	Teinture pour le bois.		
Fabricant	Amteco, Inc. 1100 Jefferson Street P.O. Box 9 Pacific, MO 63069 U.S.A. Tél. 1-636-271-1300 Téléc. 1-636-271-2211 www.amteco.com	Fournisseur	GEMINI INDUSTRIES, INC. 2300 Holloway Drive El Reno, OK 73036 USA Tél. 1-800-262-5710 Téléc. 1-405-262-9310 www.geminicoatings.com
Numéro de téléphone en cas d'urgence	Urgence 24 heures (déversement, fuite, exposition ou accident) INFOTRAC 800-535-5053 En dehors des É-U, appelez à frais virés: 1-352-323-3500 (Français & Anglais) Réponse sur les matières dangereuses (HAZMAT) et aide sur la fiche signalétique: EMI 800-510-8510		

2. Identification des dangers

Résumé	Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes ouvertes. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards, aérosols. Ne pas ingérer. Si ingéré, consulter un médecin immédiatement et lui montrer la fiche signalétique. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus.
---------------	--

SIMDUT 2015/OSHA HCS 2012/SGH

  	Liquides inflammables (Catégorie 3) Toxicité aiguë par inhalation (Catégorie 4) Corrosion/irritation cutanée (Catégorie 2) Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Catégorie 2) Sensibilisation cutanée (Catégories 1) Cancérogénicité (Catégories 2) Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique (Catégorie 3) Danger par aspiration (Catégorie 1)
--	--

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification :
 Danger à long terme pour le milieu aquatique (Catégorie 2)

DANGER

H226 : Liquide et vapeurs inflammables

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H332 : Nocif par inhalation

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux
H315 : Provoque une irritation cutanée
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges
H351 : Susceptible de provoquer le cancer
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
P201 : Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P240 : Mise à la terre du récipient et du matériel de réception.
P241 : Utiliser du matériel électrique, de ventilation, d'éclairage et de manutention antidéflagrant.
P242 : Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243 : Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P261 : Éviter de respirer les vapeurs, brouillards et les aérosols.
P264 : Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P271 : Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé.
P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 : Porter des gants, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.
P301+P310+P331 : EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un médecin ou un CENTRE ANTIPOISON. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau et du savon ou se doucher si nécessaire.
P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P304+P340 : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P308+P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P370+P378 : En cas d'incendie : utilisez un extincteur NFPA de classe B pour l'extinction.
P391 : Recueillir le produit répandu.
P403+P235+P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.
P405 : Garder sous clef.
P501 : Éliminer le contenu et le récipient dans une agence agréée d'élimination chimique conformément à la réglementation locale, régionale et nationale.

3. Composition/information sur les composants

Nom chimique	CAS	Teneur en % en masse
N-(trichlorométhylthio)phtalimide	133-07-3	0.5 - 1.5 %
Solvant naphta aliphatique, fraction médiane	64742-88-7	0.5 - 1.5 %
Xylène	1330-20-7	0.1 - 0.5 %
Éthylbenzène	100-41-4	0 - 0.1 %

4. Premiers soins

Inhalation	Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène par une personne qualifiée. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie cutanée	Laver la peau à l'eau tiède et au savon doux pendant au moins 15 minutes. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Éviter de se toucher les yeux avec des parties de corps contaminées. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.

Voie oculaire	IMMÉDIATEMENT! Rincer à grande eau. Retirer les lentilles de contact. Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Soulever les paupières pour rincer correctement. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Ingestion	NE PAS FAIRE VOMIR, sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. S'il y a vomissement spontané, garder la tête sous le niveau des hanches pour réduire les risques d'aspiration dans les poumons. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.
Autre	Aucune information disponible.
Symptômes	Peut causer une irritation de la peau et des yeux. Peut causer une réaction allergique de la peau. L'inhalation des vapeurs peut causer une dépression du système nerveux central, tels que de la somnolence, des maux de tête, des étourdissements, des vertiges, des nausées et de la fatigue. Risque d'absorption par aspiration dans les poumons (ingestion/vomissement). Peut pénétrer dans les poumons et entraîner des lésions. Les signes d'atteinte pulmonaire comprennent une augmentation du taux respiratoire, une accélération du rythme cardiaque et une décoloration bleuâtre de la peau. De plus la toux, la suffocation et un étouffement sont souvent notés au moment de l'aspiration.
Note au médecin	Traiter les symptômes. Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Extincteurs de classe B. Poudres chimiques sèches, mousse anti-alcool, dioxyde de carbone (CO ₂). Ne pas utiliser de jet d'eau direct.
Dangers spécifiques du produit	Liquide et vapeurs inflammables. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent voyager jusqu'à une source d'ignition éloignée. Peut être enflammé par la chaleur, une étincelle, une flamme ou de l'électricité statique. Ne pas appliquer sur des surfaces chaudes. Le contact avec des comburants forts peut provoquer un incendie. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produira et le conteneur pourrait éclater. Dégage des vapeurs toxiques sous conditions de feu.
Équipements de protection spéciaux	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.
Précautions spéciales pour les pompiers	Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. L'eau pulvérisée permet de diminuer l'intensité des flammes. Cependant, les jets d'eau peuvent favoriser la propagation de l'incendie.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
Précautions relatives à l'environnement	Empêcher l'entrée dans les égouts et autres endroits fermés. Pour un déversement important, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage	Retirer les sources d'ignition. Bien aérer l'endroit. Demeurer le dos contre le vent du déversement. Arrêter la fuite si cela est possible de le faire sans risques. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite) et mettre dans un contenant de récupération approprié. Utiliser des outils anti-étincelles et antistatiques. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Terminer le nettoyage en lavant à l'eau et au savon la surface contaminée. P.S. : Les chiffons et autres matériaux imbibés de peinture ou de solvant peuvent spontanément s'enflammer s'ils sont empilés dans un tas. Entreposer les chiffons imbibés de peinture ou de solvant dans un contenant en

métal rempli d'eau et avec un couvercle étanche.

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité	Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes ouvertes. Éteindre toute lumière pilote, flammes, four, radiateur, moteur électrique, équipement de soudure et toutes autres sources d'ignition. Utiliser des outils anti-étincelles et antistatiques. Mettre les contenants à la terre (ground) ou à la masse lors des transvasements de grande quantité (20 litres et plus). Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé. Éviter l'inhalation prolongée ou répétée de vapeurs ou des brouillards. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Les conteneurs de ce produit peuvent être dangereux même vides. Comme les contenants vides contiennent des résidus du produit (vapeur, liquide), toutes les précautions de danger mentionnées dans cette fiche doivent être respectées. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ce composé et avant de manger, de boire ou de se servir d'articles de toilette. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Les chiffons, la laine d'acier et le papier essuie-tout imbibés de ce produit peuvent chauffer et s'enflammer spontanément s'ils sont empilés dans un tas. Après usage, entreposer les immédiatement dans un contenant en métal rempli d'eau muni d'un couvercle étanche.
Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles	Le stockage et la manutention doivent respecter le Code des liquides inflammables et combustibles NFPA 30 et le Code national de prévention des incendies-Canada (CNPI). Conserver dans un contenant bien fermé et proprement étiquetés dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Les contenants ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Entreposer à l'écart des matières comburantes et de toute substance incompatible (voir partie 10).
Température de stockage	10 à 25 °C (50 à 77 °F)

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Danger immédiat pour la vie ou la santé	Xylènes : 900 ppm. Éthylbenzène : 800 ppm.			
Solvant naphta aliphatique, fraction médiane	VEMP (8h)	100 ppm	525 mg/m ³	ACGIH , OSHA
Xylène	VECD	150 ppm		ACGIH , BC, ON, OSHA
		150 ppm	651 mg/m ³	RSST
	VEMP (8h)	100 ppm		ACGIH , BC, ON, OSHA
		100 ppm	434 mg/m ³	RSST
Éthylbenzène	VECD	125 ppm	543 mg/m ³	RSST
	VEMP (8h)	20 ppm		ACGIH , BC, ON
		100 ppm	434 mg/m ³	RSST
		100 ppm	435 mg/m ³	OSHA
Contrôles d'ingénierie appropriés	Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de vapeurs, de brouillards, d'aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives.			
Mesures de protection individuelle				
Yeux	Porter des lunettes anti-éclaboussures.			
Mains	Porter des gants de nitrile ou de néoprène. Les gants jetables de Nitrile peuvent aussi être utilisés. Cependant, jetez-les après usage unique. Avant utilisation, l'utilisateur devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure. Les gants doivent seulement être portés sur des mains propres. Laver les gants avec de l'eau avant de les enlever. Se laver ensuite les mains et les séchées.			
Peau				

	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter des vêtements de travail normaux couvrant les bras et les jambes conformément aux directives de votre employeur. Au besoin, porter un tablier ou une combinaison de protection.
Voies respiratoires	Une protection respiratoire n'est pas requise en usage normal. Les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et la norme CSA Z 94.4 et approuvé par NIOSH/MSHA. En cas de ventilation insuffisante ou dans un endroit restreint ou fermé et pour un facteur de protection (FPC) maximum de 10 fois la limite d'exposition, portez un demi-masque avec cartouches pour vapeurs organiques et munies de filtres à particules de type P100. Pour un FPC maximum de 100 fois la limite d'exposition, portez un masque complet avec cartouches pour vapeurs organiques et munies de filtres à particules de type P100.
Pieds	Porter des bottes de caoutchouc lors d'un déversement.

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Liquide	Inflammabilité	Inflammable
Couleur	Doré	Limite d'inflammabilité	1 à 7%
Odeur	De solvant	Point d'éclair	51.1 °C (124 °F) Tagliabue coupe fermée
Seuil olfactif	N.Dis.	Température d'auto-inflammation	232.2 °C (450 °F)
pH	S.O.	Sensibilité aux charges électrostatiques	Oui
Point de fusion	N.Dis.	Sensibilité aux chocs et/ou à la friction	Non
Point de congélation	N.Dis.	Densité de vapeur	>1 (Air = 1)
Point d'ébullition	57.8 °C (136 °F)	Densité relative	0.9303 kg/L (Eau = 1)
Solubilité	Insoluble dans l'eau.	Coefficient de partage n-octanol/eau	N.Dis.
Taux d'évaporation	N.Dis.	Température de décomposition	N.Dis.
Tension de vapeur	1.6kPa (12 mm Hg)	Viscosité	N.Dis.
% de volatilité	N.Dis.	Masse moléculaire	S.O.
N.Dis.: Non disponible S.O.: Sans Objet N.Det.: Non déterminé N.Ét.: Non établi			

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucune information disponible.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)	Une réaction dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Éviter la chaleur, les flammes et les étincelles. Éviter le contact avec les substances incompatibles.
Matériaux incompatibles	Les agents oxydants forts (comme l'acide nitrique, l'acide perchlorique, les peroxydes, les chlorates et les perchlorates).
Produits de décomposition dangereux	

Aucun produit de décomposition dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

11. Données toxicologiques


Mesures numériques de la toxicité	<table border="0"> <tr> <td data-bbox="285 254 812 399">N-(trichlorométhylthio)phtalimide</td> <td data-bbox="824 254 1562 399"> <table border="0"> <tr> <td>Ingestion</td> <td>2636 mg/kg</td> <td>Rat</td> <td>DL50</td> </tr> <tr> <td></td> <td>1546 mg/kg</td> <td>Souris</td> <td>DL50</td> </tr> <tr> <td>Inhalation</td> <td>>1.89 mg/l/4h</td> <td>Rat</td> <td>CL50</td> </tr> <tr> <td>Peau</td> <td>>22600 mg/kg</td> <td>Lapin</td> <td>DL50</td> </tr> </table> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="285 403 812 504">Solvant naphta aliphatique, fraction médiane</td> <td data-bbox="824 403 1562 504"> <table border="0"> <tr> <td>Ingestion</td> <td>>5000 mg/kg</td> <td>Rat</td> <td>DL50</td> </tr> <tr> <td>Inhalation</td> <td>>13 mg/l/4h</td> <td>Rat</td> <td>CL50</td> </tr> <tr> <td>Peau</td> <td>>3000 mg/kg</td> <td>Lapin</td> <td>DL50</td> </tr> </table> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="285 508 812 609">Xylène</td> <td data-bbox="824 508 1562 609"> <table border="0"> <tr> <td>Ingestion</td> <td>3523 mg/kg</td> <td>Rat</td> <td>DL50</td> </tr> <tr> <td>Inhalation</td> <td>27.6 mg/l/4h</td> <td>Rat</td> <td>CL50</td> </tr> <tr> <td>Peau</td> <td>3200 mg/kg</td> <td>Lapin</td> <td>DL50</td> </tr> </table> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="285 613 812 730">Éthylbenzène</td> <td data-bbox="824 613 1562 730"> <table border="0"> <tr> <td>Ingestion</td> <td>3500 mg/kg</td> <td>Rat</td> <td>DL50</td> </tr> <tr> <td>Inhalation</td> <td>17.3 mg/l/4h</td> <td>Rat</td> <td>CL50</td> </tr> <tr> <td>Peau</td> <td>15380 mg/kg</td> <td>Lapin</td> <td>DL50</td> </tr> </table> </td> </tr> </table>	N-(trichlorométhylthio)phtalimide	<table border="0"> <tr> <td>Ingestion</td> <td>2636 mg/kg</td> <td>Rat</td> <td>DL50</td> </tr> <tr> <td></td> <td>1546 mg/kg</td> <td>Souris</td> <td>DL50</td> </tr> <tr> <td>Inhalation</td> <td>>1.89 mg/l/4h</td> <td>Rat</td> <td>CL50</td> </tr> <tr> <td>Peau</td> <td>>22600 mg/kg</td> <td>Lapin</td> <td>DL50</td> </tr> </table>	Ingestion	2636 mg/kg	Rat	DL50		1546 mg/kg	Souris	DL50	Inhalation	>1.89 mg/l/4h	Rat	CL50	Peau	>22600 mg/kg	Lapin	DL50	Solvant naphta aliphatique, fraction médiane	<table border="0"> <tr> <td>Ingestion</td> <td>>5000 mg/kg</td> <td>Rat</td> <td>DL50</td> </tr> <tr> <td>Inhalation</td> <td>>13 mg/l/4h</td> <td>Rat</td> <td>CL50</td> </tr> <tr> <td>Peau</td> <td>>3000 mg/kg</td> <td>Lapin</td> <td>DL50</td> </tr> </table>	Ingestion	>5000 mg/kg	Rat	DL50	Inhalation	>13 mg/l/4h	Rat	CL50	Peau	>3000 mg/kg	Lapin	DL50	Xylène	<table border="0"> <tr> <td>Ingestion</td> <td>3523 mg/kg</td> <td>Rat</td> <td>DL50</td> </tr> <tr> <td>Inhalation</td> <td>27.6 mg/l/4h</td> <td>Rat</td> <td>CL50</td> </tr> <tr> <td>Peau</td> <td>3200 mg/kg</td> <td>Lapin</td> <td>DL50</td> </tr> </table>	Ingestion	3523 mg/kg	Rat	DL50	Inhalation	27.6 mg/l/4h	Rat	CL50	Peau	3200 mg/kg	Lapin	DL50	Éthylbenzène	<table border="0"> <tr> <td>Ingestion</td> <td>3500 mg/kg</td> <td>Rat</td> <td>DL50</td> </tr> <tr> <td>Inhalation</td> <td>17.3 mg/l/4h</td> <td>Rat</td> <td>CL50</td> </tr> <tr> <td>Peau</td> <td>15380 mg/kg</td> <td>Lapin</td> <td>DL50</td> </tr> </table>	Ingestion	3500 mg/kg	Rat	DL50	Inhalation	17.3 mg/l/4h	Rat	CL50	Peau	15380 mg/kg	Lapin	DL50
N-(trichlorométhylthio)phtalimide	<table border="0"> <tr> <td>Ingestion</td> <td>2636 mg/kg</td> <td>Rat</td> <td>DL50</td> </tr> <tr> <td></td> <td>1546 mg/kg</td> <td>Souris</td> <td>DL50</td> </tr> <tr> <td>Inhalation</td> <td>>1.89 mg/l/4h</td> <td>Rat</td> <td>CL50</td> </tr> <tr> <td>Peau</td> <td>>22600 mg/kg</td> <td>Lapin</td> <td>DL50</td> </tr> </table>	Ingestion	2636 mg/kg	Rat	DL50		1546 mg/kg	Souris	DL50	Inhalation	>1.89 mg/l/4h	Rat	CL50	Peau	>22600 mg/kg	Lapin	DL50																																												
Ingestion	2636 mg/kg	Rat	DL50																																																										
	1546 mg/kg	Souris	DL50																																																										
Inhalation	>1.89 mg/l/4h	Rat	CL50																																																										
Peau	>22600 mg/kg	Lapin	DL50																																																										
Solvant naphta aliphatique, fraction médiane	<table border="0"> <tr> <td>Ingestion</td> <td>>5000 mg/kg</td> <td>Rat</td> <td>DL50</td> </tr> <tr> <td>Inhalation</td> <td>>13 mg/l/4h</td> <td>Rat</td> <td>CL50</td> </tr> <tr> <td>Peau</td> <td>>3000 mg/kg</td> <td>Lapin</td> <td>DL50</td> </tr> </table>	Ingestion	>5000 mg/kg	Rat	DL50	Inhalation	>13 mg/l/4h	Rat	CL50	Peau	>3000 mg/kg	Lapin	DL50																																																
Ingestion	>5000 mg/kg	Rat	DL50																																																										
Inhalation	>13 mg/l/4h	Rat	CL50																																																										
Peau	>3000 mg/kg	Lapin	DL50																																																										
Xylène	<table border="0"> <tr> <td>Ingestion</td> <td>3523 mg/kg</td> <td>Rat</td> <td>DL50</td> </tr> <tr> <td>Inhalation</td> <td>27.6 mg/l/4h</td> <td>Rat</td> <td>CL50</td> </tr> <tr> <td>Peau</td> <td>3200 mg/kg</td> <td>Lapin</td> <td>DL50</td> </tr> </table>	Ingestion	3523 mg/kg	Rat	DL50	Inhalation	27.6 mg/l/4h	Rat	CL50	Peau	3200 mg/kg	Lapin	DL50																																																
Ingestion	3523 mg/kg	Rat	DL50																																																										
Inhalation	27.6 mg/l/4h	Rat	CL50																																																										
Peau	3200 mg/kg	Lapin	DL50																																																										
Éthylbenzène	<table border="0"> <tr> <td>Ingestion</td> <td>3500 mg/kg</td> <td>Rat</td> <td>DL50</td> </tr> <tr> <td>Inhalation</td> <td>17.3 mg/l/4h</td> <td>Rat</td> <td>CL50</td> </tr> <tr> <td>Peau</td> <td>15380 mg/kg</td> <td>Lapin</td> <td>DL50</td> </tr> </table>	Ingestion	3500 mg/kg	Rat	DL50	Inhalation	17.3 mg/l/4h	Rat	CL50	Peau	15380 mg/kg	Lapin	DL50																																																
Ingestion	3500 mg/kg	Rat	DL50																																																										
Inhalation	17.3 mg/l/4h	Rat	CL50																																																										
Peau	15380 mg/kg	Lapin	DL50																																																										
Voies d'exposition probables	Peau, yeux, inhalation, ingestion.																																																												
Effets retardés, immédiats et chroniques	<table border="0"> <tr> <td data-bbox="285 844 519 924">Voie oculaire</td> <td data-bbox="535 844 1562 924">Peut causer une irritation, des rougeurs, un larmoiement et une vision brouillée. Le N-(trichlorométhylthio)phtalimide est irritant pour les yeux (Lapin, OECD 405).</td> </tr> <tr> <td data-bbox="285 928 519 1050">Voie cutanée</td> <td data-bbox="535 928 1562 1050">Peut causer des rougeurs et une légère irritation de la peau. Le contact prolongé et répété peut causer un assèchement de la peau, une irritation et une dermatite. Irritation/corrosion de la peau, Lapin (OCDE 404) : les tests effectués avec chaque ingrédient de ce mélange ont donné comme résultat de non irritant à irritant.</td> </tr> <tr> <td data-bbox="285 1054 519 1281">Voie respiratoire</td> <td data-bbox="535 1054 1562 1281">L'inhalation des vapeurs peut causer une dépression du système nerveux central, tels que de la somnolence, des maux de tête, des étourdissements, des vertiges, des nausées et de la fatigue. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition. De nombreuses études chez l'homme, en particulier avec des peintres, suggèrent que l'exposition professionnelle à long terme à tous les types de distillats de pétrole (white spirit) provoque une encéphalopathie toxique chronique (effets néfastes sur le système nerveux central).</td> </tr> <tr> <td data-bbox="285 1285 519 1449">Voie orale</td> <td data-bbox="535 1285 1562 1449">Nocif ou mortel en cas d'aspiration dans les poumons (ingestion/vomissement). Peut causer des lésions graves des tissus pulmonaires et des voies respiratoires. Les signes d'atteinte pulmonaire comprennent une augmentation du taux respiratoire, une accélération du rythme cardiaque et une décoloration bleuâtre de la peau. De plus la toux, la suffocation et un étouffement sont souvent notés au moment de l'aspiration.</td> </tr> <tr> <td data-bbox="285 1453 519 1533">Sensibilisation respiratoire ou cutanée</td> <td data-bbox="535 1453 1562 1533">Peut causer une réaction allergique de la peau. Le N-(trichlorométhylthio)phtalimide est un fongicide qui peut causer la sensibilisation cutanée (EPA).</td> </tr> <tr> <td data-bbox="285 1537 519 1659">Classification CIRC / NTP</td> <td data-bbox="535 1537 1562 1659"> Nom chimique CIRC NTP Éthylbenzène 2B - <small>CIRC : 1- Cancérogène; 2A- Probablement cancérogène; 2B- Peut-être cancérogène. NTP : K- Reconnu comme étant cancérogène; R- Raisonnablement soupçonné comme étant cancérogène.</small> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="285 1663 519 1827">Cancérogénicité</td> <td data-bbox="535 1663 1562 1827">Le N-(trichlorométhylthio)phtalimide (CAS no 133-07-3) est un cancérogène probable pour l'homme selon la classification Group B2 de l'EPA. Il y a des preuves limitées d'effets cancérogènes lors d'études effectuées sur les animaux. Contient des substances qui peuvent provoquer le cancer d'après des données sur les animaux. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.</td> </tr> <tr> <td data-bbox="285 1831 519 1890">Mutagène</td> <td data-bbox="535 1831 1562 1890">Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connu pour causer des effets mutagènes.</td> </tr> <tr> <td data-bbox="285 1894 519 1953">Toxicité sur la reproduction</td> <td data-bbox="535 1894 1562 1953">Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connu pour causer des effets sur la reproduction.</td> </tr> <tr> <td data-bbox="285 1957 519 2053">Toxicité spécifique pour certains</td> <td data-bbox="535 1957 1562 2053">Le système nerveux central.</td> </tr> </table>	Voie oculaire	Peut causer une irritation, des rougeurs, un larmoiement et une vision brouillée. Le N-(trichlorométhylthio)phtalimide est irritant pour les yeux (Lapin, OECD 405).	Voie cutanée	Peut causer des rougeurs et une légère irritation de la peau. Le contact prolongé et répété peut causer un assèchement de la peau, une irritation et une dermatite. Irritation/corrosion de la peau, Lapin (OCDE 404) : les tests effectués avec chaque ingrédient de ce mélange ont donné comme résultat de non irritant à irritant.	Voie respiratoire	L'inhalation des vapeurs peut causer une dépression du système nerveux central, tels que de la somnolence, des maux de tête, des étourdissements, des vertiges, des nausées et de la fatigue. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition. De nombreuses études chez l'homme, en particulier avec des peintres, suggèrent que l'exposition professionnelle à long terme à tous les types de distillats de pétrole (white spirit) provoque une encéphalopathie toxique chronique (effets néfastes sur le système nerveux central).	Voie orale	Nocif ou mortel en cas d'aspiration dans les poumons (ingestion/vomissement). Peut causer des lésions graves des tissus pulmonaires et des voies respiratoires. Les signes d'atteinte pulmonaire comprennent une augmentation du taux respiratoire, une accélération du rythme cardiaque et une décoloration bleuâtre de la peau. De plus la toux, la suffocation et un étouffement sont souvent notés au moment de l'aspiration.	Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut causer une réaction allergique de la peau. Le N-(trichlorométhylthio)phtalimide est un fongicide qui peut causer la sensibilisation cutanée (EPA).	Classification CIRC / NTP	Nom chimique CIRC NTP Éthylbenzène 2B - <small>CIRC : 1- Cancérogène; 2A- Probablement cancérogène; 2B- Peut-être cancérogène. NTP : K- Reconnu comme étant cancérogène; R- Raisonnablement soupçonné comme étant cancérogène.</small>	Cancérogénicité	Le N-(trichlorométhylthio)phtalimide (CAS no 133-07-3) est un cancérogène probable pour l'homme selon la classification Group B2 de l'EPA. Il y a des preuves limitées d'effets cancérogènes lors d'études effectuées sur les animaux. Contient des substances qui peuvent provoquer le cancer d'après des données sur les animaux. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.	Mutagène	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connu pour causer des effets mutagènes.	Toxicité sur la reproduction	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connu pour causer des effets sur la reproduction.	Toxicité spécifique pour certains	Le système nerveux central.																																								
Voie oculaire	Peut causer une irritation, des rougeurs, un larmoiement et une vision brouillée. Le N-(trichlorométhylthio)phtalimide est irritant pour les yeux (Lapin, OECD 405).																																																												
Voie cutanée	Peut causer des rougeurs et une légère irritation de la peau. Le contact prolongé et répété peut causer un assèchement de la peau, une irritation et une dermatite. Irritation/corrosion de la peau, Lapin (OCDE 404) : les tests effectués avec chaque ingrédient de ce mélange ont donné comme résultat de non irritant à irritant.																																																												
Voie respiratoire	L'inhalation des vapeurs peut causer une dépression du système nerveux central, tels que de la somnolence, des maux de tête, des étourdissements, des vertiges, des nausées et de la fatigue. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition. De nombreuses études chez l'homme, en particulier avec des peintres, suggèrent que l'exposition professionnelle à long terme à tous les types de distillats de pétrole (white spirit) provoque une encéphalopathie toxique chronique (effets néfastes sur le système nerveux central).																																																												
Voie orale	Nocif ou mortel en cas d'aspiration dans les poumons (ingestion/vomissement). Peut causer des lésions graves des tissus pulmonaires et des voies respiratoires. Les signes d'atteinte pulmonaire comprennent une augmentation du taux respiratoire, une accélération du rythme cardiaque et une décoloration bleuâtre de la peau. De plus la toux, la suffocation et un étouffement sont souvent notés au moment de l'aspiration.																																																												
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut causer une réaction allergique de la peau. Le N-(trichlorométhylthio)phtalimide est un fongicide qui peut causer la sensibilisation cutanée (EPA).																																																												
Classification CIRC / NTP	Nom chimique CIRC NTP Éthylbenzène 2B - <small>CIRC : 1- Cancérogène; 2A- Probablement cancérogène; 2B- Peut-être cancérogène. NTP : K- Reconnu comme étant cancérogène; R- Raisonnablement soupçonné comme étant cancérogène.</small>																																																												
Cancérogénicité	Le N-(trichlorométhylthio)phtalimide (CAS no 133-07-3) est un cancérogène probable pour l'homme selon la classification Group B2 de l'EPA. Il y a des preuves limitées d'effets cancérogènes lors d'études effectuées sur les animaux. Contient des substances qui peuvent provoquer le cancer d'après des données sur les animaux. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.																																																												
Mutagène	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connu pour causer des effets mutagènes.																																																												
Toxicité sur la reproduction	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connu pour causer des effets sur la reproduction.																																																												
Toxicité spécifique pour certains	Le système nerveux central.																																																												

	organes cibles - exposition unique Toxicité spécifique Aucun organe cible n'a été répertorié. pour certains organes cibles - exposition répétée
Effets d'interaction	Aucune information disponible pour ce produit.
Autres informations	Les estimations de la toxicité aiguë (ETA) orale et cutanée du mélange ont été calculées comme étant supérieure à 2000 mg/Kg. Ces valeurs ne sont pas classifiées selon le SIMDUT 2015 et par OSHA HCS 2012. L'estimation de la toxicité aiguë (ETA) par inhalation du mélange a été calculée comme étant supérieure à 10 mg/L/4h, mais inférieure à 20 mg/L/4h. Cette valeur est classifiée par le SGH : Toxicité aiguë par inhalation (Catégorie 4).


12. Données écologiques

Toxicité écologique	Invertébré aquatique - Daphnie Magna CE50 1.4 mg/L; 48 h (CAS no 64742-88-7) Algue verte, Pseudokirchneriella subcapitata CE50 450 mg/L; 96 h (CAS no 64742-88-7) Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel CL50 0.039 mg/L; 96 h (CAS no 133-07-3) Invertébré aquatique - Daphnie Magna CE50 0.02 mg/L; 48 h (CAS no 133-07-3) Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel CL50 2 mg/L; 96 h (CAS no 64742-88-7)
Persistance	Le produit contient des composants qui peuvent persister dans l'environnement.
Dégradabilité	Biodégradation (55 à 63% en 28 jours) pour CAS no 64742-88-7. Le N-(trichlorométhylthio)phtalimide est facilement biodégradable dans des conditions aérobiques et anaérobiques (TOXNET). Le xylène dans l'air est rapidement décomposé par processus photochimiques, principalement via oxydation par des radicaux libres hydroxyles ainsi que par photolyse directe. Le temps de demi-vie dans l'air est de 9.5 à 19.7 heures selon l'isomère du xylène. Le xylène est facilement biodégradable, 68% en 10 jours et 88% en 28 jours (OCDE 301F) avec un ratio DBO5/BCO de 0.97 (IUCLID).
Potentiel de bioaccumulation	Le produit est un mélange d'hydrocarbure dont les ingrédients peuvent avoir différent potentiel de bioaccumulation. Le N-(trichlorométhylthio)phtalimide a un Facteur de Bioconcentration (FBC) de 19 à 81 chez les poissons, ce qui suggère un faible potentiel de bioaccumulation et les résidus devraient être éliminé en moins de 7 jours (TOXNET). Les isomères du xylène ont des Facteurs de Bioconcentration (FBC) de 6 à 23.4 et des facteurs de partition Log K _{ow} de 3,1 à 3,2. Le xylène possède un potentiel de bioaccumulation faible (TOXNET).
Mobilité dans le sol	Le produit (CAS no 64742-88-7) est une mélange d'hydrocarbure dont certains ingrédients peuvent s'évaporer dans l'air alors que d'autres présenteront une mobilité moyenne à faible dans le sol. Le xylène s'évapore rapidement dans l'atmosphère en raison du faible degré d'absorption du sol et de sa faible solubilité dans l'eau. Les valeurs de K _{oc} vont de 39 à 365 selon les isomères du xylène. Ces valeurs indiquent que le xylène devrait avoir une mobilité élevée à modérée dans le sol (TOXNET).
Autres effets nocifs	Le produit n'appauvrit pas la couche d'ozone.

13. Données sur l'élimination

Contenant 	Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS jeter les résidus dans les égouts ou dans les cours d'eau. NE PAS percer, couper, chauffer ou brûler le contenant, même après usage. Les résidus de peinture, y compris les laques, les teintures, les shellacs, les vernis, les solvants et diluants pour peintures, peuvent être retraités partout où il y a un programme de récupération. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
--	---

14. Informations relatives au transport

Numéro ONU	UN 1263
Désignation officielle de transport de l'ONU	PEINTURES
Dangers environnementaux	Contient un polluant marin.
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Permis requis pour le transport avec des pancartes adéquates affichées sur le véhicule.
TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada)	
Classe(s) relative(s) au transport	 Classe 3
Groupe d'emballage	III
IMO/IMDG - Transport Maritime International	
Classification	UN 1263. PEINTURES. Classe 3, GE III. Programmes d'urgence (FS-No) F-E, S-E
IATA - Association Aérienne internationale de Transport	
Classification	UN 1263. PEINTURES. Classe 3, GE III.
<p>La présente classification relative au transport est fournie à titre de service à la clientèle. Comme expéditeur, VOUS êtes tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements applicables au transport, y compris les exigences relatives à la classification et à l'emballage appropriés. De plus, si une exemption domestique existe, il est de la responsabilité de l'expéditeur de définir l'application de celle-ci.</p>	

15. Informations sur la réglementation

CANADA

Nom chimique	CAS	LCPE	LIS	LES	INRP
N-(trichlorométhylthio)phthalimide	133-07-3		X		
Solvant naphta aliphatique, fraction médiane	64742-88-7		X		X
Xylène	1330-20-7	X	X		X
Éthylbenzène	100-41-4	X	X		X

- LCPE : Substances toxiques au sens de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.
- LIS : Inventaire de la liste intérieure des substances
- LES : Inventaire de la liste extérieure des substances
- INRP : Inventaire national des rejets de polluants du Canada

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Nom chimique	CAS	TSCA	CERCLA	EPCRA 313	EPCRA 302/304	CAA 112(b) HON	CAA 112(b) HAP	CAA 112(r)	CWA 311	CWA Priority
N-(trichlorométhylthio)phthalimide	133-07-3	X		X						
Solvant naphta aliphatique, fraction médiane	64742-88-7	X								
Xylène	1330-20-7	X	X	X		X	X		X	
Éthylbenzène	100-41-4	X	X	X		X	X		X	X

- TSCA : Toxic Substance Control Act
- CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act list of hazardous substances
- EPCRA 313 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 313 Toxic Chemicals
- EPCRA 302/304 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 302/304 Extremely Hazardous

Substances

- CAA 112(b) HON : Clean Air Act - Hazardous Organic National Emission Standard for Hazardous Air Pollutant
- CAA 112(b) HAP : Clean Air Act - Hazardous Air Pollutants lists pollutants
- CAA 112(r) : Clean Air Act - Regulated Chemicals for Accidental Release Prevention
- CWA 311 : Clean Water Act - List of Hazardous Substances
- CWA Priority : Clean Water Act - Priority Pollutant list

Proposition 65 de l'État de la Californie

Nom chimique	CAS	Cancer	Toxicité sur la reproduction et le développement
N-(trichlorométhylthio)phthalimide	133-07-3	X	
Éthylbenzène	100-41-4	X	

Autres réglementations

SIMDUT 1988



B3 D2A D2B

Classe B3 : Liquides combustibles

Classe D2A : Matières très toxiques ayant d'autres effets

Classe D2B : Matières toxiques ayant d'autres effets

HMIS



NFPA



16. Autres informations

Date (AAAA-MM-JJ)	Amteco, Inc. 2016-02-25
-------------------	-------------------------

Version	01
---------	----

Autres informations	<p>- Cette FDS et sa classification des dangers SGH est la traduction française de la version anglaise originale (SDS) du fabricant.</p> <p>RÉFÉRENCES :</p> <ul style="list-style-type: none">- Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, http://hazmap.nlm.nih.gov/index.php- TOXNET Databases, Toxicology Data Network, NIH U.S. National Library of Medicine, http://toxnet.nlm.nih.gov/- Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), http://www.reptox.csst.qc.ca- NIOSH Pocket Guide to Chemical Hazards, Centers for Disease Control and Prevention, NIOSH Publications, 2007, http://www.cdc.gov/niosh/npg/npg.html- IPCS INCHEM, Chemical Safety Information from Intergovernmental Organizations, Canadian Centre for Occupational Health and Safety (CCOHS), Copyright International Programme on Chemical Safety (IPCS), http://www.inchem.org- OECD Existing Chemicals Database, Chemicals Screening Information DataSet (SIDS) for High Volume Chemicals, UNEP publications, http://webnet.oecd.org/HPV/UI/Search.aspx- Toxicological Review, Integrated Risk Information System (IRIS), USA Environment Protection Agency, www.epa.gov/iris
---------------------	--

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA: American Industrial Hygiene Association
HMIS: Hazardous Materials Identification System
NFPA: National Fire Protection Association
OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)
NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health
NTP: National Toxicology Program
RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec)
CIRC: Centre international de recherche sur le cancer
DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé
SGH: Système général harmonisé
SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min)
VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventis ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.